

# SEXISME : VOIS-LE, DIS-LE, STOPPONS-LE !



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)).

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction générale de la démocratie.

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe.

Illustrations :  
© Conseil de l'Europe.

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

© Conseil de l'Europe, septembre 2020  
Imprimé dans les ateliers  
du Conseil de l'Europe.

## L'action du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

---

■ L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif important du Conseil de l'Europe. Les domaines d'action prioritaires actuels sont définis par la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. Les méthodes de travail s'articulent autour du travail intergouvernemental, au sein de la Commission pour l'égalité de genre réunissant des représentant-e-s des 47 Etats membres, de projets de coopération dans les pays, et de la promotion de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs d'activité de l'Organisation. La question de la lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme fait partie des priorités du Conseil de l'Europe depuis 2013 et différentes activités ont été menées dans ce domaine, notamment concernant les secteurs des médias et de l'éducation.



## La Recommandation de 2019 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme

---

■ En mars 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme.

■ La Recommandation contient la première définition du sexisme à l'échelle internationale, visant tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe. Ce texte affirme que les comportements sexistes affectent les femmes et des filles de manière disproportionnée, conduisant à la discrimination et empêchant leur pleine émancipation.



■ La Recommandation insiste également sur le lien entre sexisme et violence envers les femmes puisque les actes de sexisme « ordinaire » font partie d'un continuum de violences créant un climat d'intimidation, de peur, de discrimination, d'exclusion et d'insécurité qui limite les opportunités et la liberté, principalement des femmes.

■ La Recommandation met l'accent sur ce qu'est un comportement sexiste et propose aux différents acteurs des moyens concrets de l'identifier et d'y faire face. Elle établit un catalogue exhaustif de mesures pour prévenir et combattre le sexisme et appelle à des actions spécifiques dans des domaines tels que le langage et la communication, les médias, Internet et les médias sociaux, la publicité et les autres méthodes de communication, le lieu de travail, le secteur public, le secteur judiciaire, les institutions éducatives, la culture et le sport et enfin, la sphère privée.

■ Ce texte novateur, adopté en réponse aux attentes grandissantes de la société sur ce thème, invite les 47 États membres de l'Organisation à intensifier leur lutte contre le sexisme dans tous les domaines. Il considère qu'il s'agit d'un phénomène répandu et systématique dans tous les secteurs et toutes les sociétés, et invite les États membres à adopter une



législation qui condamne le sexisme et qui incrimine le discours de haine sexiste. La Recommandation demande également aux pays de procéder au suivi de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le sexisme au niveau national et de faire périodiquement rapport au Conseil de l'Europe.

■ La campagne en ligne du Conseil de l'Europe *Sexisme: Vois-le, Dis-le, Stoppons-le!*, avec des outils disponibles dans différentes langues, vise à la sensibilisation au phénomène et à son élimination. Cette brochure vise à expliquer ce qu'est le sexisme et à donner des pistes pour promouvoir le nécessaire changement de mentalités qui permettra de « créer une Europe libérée du sexisme et de ses manifestations » (Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme).



## Le sexisme, c'est quoi ?

■ Le sexisme concerne toute expression (acte, mot, image, geste) basée sur l'idée que certaines personnes, le plus souvent des femmes, sont inférieures en raison de leur sexe.

■ Au-delà des actes individuels, historiquement, nos normes culturelles - qu'il s'agisse de la langue, de l'art, de l'histoire, du droit ou des institutions politiques - sont encore empreintes d'idées et de pratiques reflétant la domination masculine et donc le sexisme.

■ Parfois le sexisme s'exprime de façon détournée, notamment par des blagues, mais celles-ci ne sont jamais « de simples plaisanteries ». Il s'agit en réalité de moqueries, qui visent souvent à rire *contre* une personne et non pas *avec* elle. Cet humour de dénigrement peut devenir une arme qui permet d'entretenir les relations de domination sociale et les stéréotypes, et en fin de compte, de réduire des personnes au silence. La liberté d'expression ne peut pas servir de prétexte ou d'excuse pour insulter, mépriser ou humilier une catégorie de personnes.

### Le sexisme, ça fait quoi ?

■ Le sexisme est préjudiciable. Il est à la base des inégalités entre les femmes et les hommes et peut conduire à des discriminations. La plupart des femmes ont déjà subi un acte sexiste. Remarques déplacées dans les transports le matin, exclusion d'une réunion importante au travail, non-partage des tâches ménagères et parentales, puis remarques sexistes dans une émission à la télévision le soir : le sexisme s'invite tout au long de la journée de beaucoup de femmes. Cette omniprésence pèse sur le quotidien et tout au long de la vie.

■ Le sexisme engendre des sentiments de dévalorisation, l'adoption de stratégies d'évitement et d'auto-censure, des changements de comportement et une détérioration de la santé. Les actes individuels de sexisme créent un climat d'intimidation d'insécurité, qui peut conduire à l'acceptation de la violence principalement envers les femmes et les filles.

## Le sexisme, ça touche qui ?

Le sexisme affecte tout le monde mais il touche les femmes et les filles de manière disproportionnée. Les femmes très visibles sur la place publique (politiciennes, journalistes, personnalités), celles qui travaillent dans un environnement très masculin ainsi que les jeunes femmes sont particulièrement ciblées par le sexisme. Elles sont souvent rappelées à l'ordre lorsqu'elles s'écartent du rôle traditionnel dans lequel elles sont attendues.

L'impact négatif du sexisme peut être plus grave pour certaines personnes, en raison par exemple de leur origine ethnique, âge, handicap, origine sociale, religion, identité ou expression de genre, orientation sexuelle, statut migratoire ou d'autres facteurs.

Le sexisme affecte également les hommes et les garçons, surtout quand ils ne se conforment pas aux stéréotypes masculins traditionnels. Ce peut être le cas lorsque des hommes s'investissent dans la vie de leurs enfants, lorsqu'ils occupent des emplois majoritairement ou traditionnellement exercés par des femmes (sage-femme, infirmier) ou lorsqu'ils ne s'intéressent pas à des sujets ou activités qu'ils sont supposés apprécier « en tant qu'hommes » (certains sports, le bricolage, les conquêtes sexuelles, etc.).





Qui est sexiste ?

■ En France, en 2018, 87 % des victimes d'actes sexistes étaient des femmes et 91 % des mis en cause étaient des hommes. Pour autant, tous les hommes ne sont pas sexistes, et ils ont une responsabilité importante dans la lutte contre le sexisme. De la même façon, certaines femmes véhiculent aussi des stéréotypes ou pratiques sexistes. Bien souvent, condamner le sexisme, c'est s'exposer à des moqueries, voire des agressions, difficile de blâmer donc celles et ceux qui n'osent pas s'y opposer.

■ Le sexisme n'a rien de naturel, alors personne, ni les femmes ni les hommes n'est, par nature, sexiste. En revanche, déconstruire nos représentations, c'est l'affaire de tous et toutes.



## Le sexisme dans le langage et la communication

### Exemples :

■ Représenter une femme dénudée dans une publicité pour une voiture ; n'utiliser que le masculin pour s'adresser à un groupe ; n'inclure que des hommes dans la communication visuelle de son entreprise.

### Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ Le langage et les images sexistes renforcent les attitudes et comportements sexistes. En donnant ou non de la visibilité à certaines personnes ou certains rôles, le langage ou les images invisibilisent souvent les femmes et leur contribution sociale. L'utilisation de stéréotypes enferment les femmes et les hommes dans certains traits de caractère.

### Comment l'empêcher ?

■ Utiliser le féminin et le masculin lorsque l'on s'adresse à un public mixte. Éliminer les expressions sexistes. S'assurer que les outils de communication proposent des images équilibrées et diversifiées des femmes et des hommes et/ou qu'ils remettent en question les stéréotypes. Produire des manuels sur la communication sensible au genre. Promouvoir la formation et la recherche dans ce domaine.



## Le sexisme dans les médias, les médias sociaux et sur internet

### Exemples :

■ Des articles se concentrant sur l'apparence de femmes politiques plutôt que sur leurs idées ; une émission de télévision ne présentant les femmes que dans des rôles de témoins, des rôles stéréotypés ou sexualisés et rarement d'expertes ; des applications Internet qui transmettent certaines offres d'emploi uniquement à des hommes parce que les algorithmes sont construits de manière biaisée.

### Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ Les messages sexistes diffusés par les médias renforcent les stéréotypes, enferment les femmes et les hommes dans des rôles limités et causent des préjudices réels. Ils peuvent conduire des personnes, par exemple des jeunes femmes, des femmes journalistes ou activistes à se retirer des réseaux sociaux pour échapper aux moqueries, voire aux insultes.

**Fait :** Globalement, près de 2 femmes journalistes interrogées sur 3 ont déclaré avoir été menacées ou harcelées en ligne au moins une fois. Parmi elles, environ 40% ont déclaré qu'elles évitaient de traiter certains thèmes en raison du harcèlement en ligne.

### Comment l'empêcher ?

■ Définir légalement et criminaliser le discours de haine sexiste (en particulier en ligne). Offrir des formations sur les compétences numériques, y compris pour les jeunes et les enfants. Mettre en place des services spécialisés fournissant des conseils sur la manière de traiter le sexisme en ligne. Former les professionnel-le-s des médias et de la communication. Saisir les autorités de régulation des médias en cas de contenu sexiste.



## Le sexisme sur le lieu de travail

### Exemples :

■ Offrir à un homme plutôt qu'à une femme une promotion en presumant son manque d'autorité ou de disponibilité ; lors d'une réunion, faire la leçon à des femmes sur un sujet qu'elles connaissent ; appeler une collègue par des noms infantilisant ou familiers ; faire des commentaires péjoratifs sur les hommes faisant des choix professionnels leur permettant de s'investir davantage dans leur vie de famille.

### Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ Le sexisme au travail crée une atmosphère intimidante et oppressante et nuit à l'épanouissement de toutes et tous. Plus généralement, le sexisme entraîne des salaires plus bas et moins d'opportunités pour les personnes qui y sont confrontées.

### Comment l'empêcher ?

■ Réviser le droit du travail y intégrer la lutte contre le sexisme. Mesurer et corriger les écarts en termes de salaires, de primes ou de promotions. Mettre en place des mécanismes de plainte, des mesures disciplinaires et des services de soutien en cas d'agissement sexiste. Adopter et mettre en œuvre des codes de conduite définissant les comportements sexistes et les prévenant par la formation. Sensibiliser sur le lieu de travail.



## Le sexisme dans le secteur public

### Exemples :

■ Déconseiller certains postes dits « masculins » à une femme dans le cadre d'un service d'accompagnement vers l'emploi ; refuser des soins ou remettre en question la parole ou les symptômes d'une femme qui consulte dans un hôpital ; des commentaires sur l'orientation sexuelle ou l'apparence des utilisatrices et utilisateurs par le personnel des services publics ; des commentaires sur l'apparence des femmes dans l'espace public.

**Fait :** 68 % des femmes parlementaires ont été la cible de commentaires sur leur apparence physique ou basés sur des stéréotypes de genre.



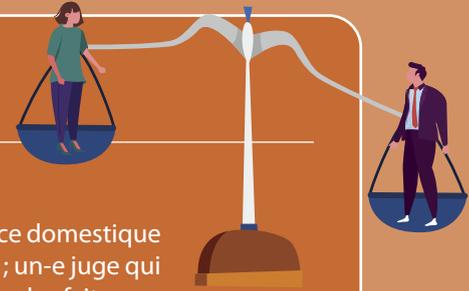
### Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ Le secteur public a le devoir d'être exemplaire. Le sexisme compromet l'égalité d'accès pour les personnes qui fréquentent les services publics et l'espace public. Il crée un environnement oppressant, empêchant principalement les femmes d'y travailler ou de participer pleinement à la vie politique et publique.

### Comment l'empêcher ?

■ Mettre en place des législations interdisant le sexisme, des codes de conduite, des mécanismes de plainte, des mesures disciplinaires et des services de soutien. Former et sensibiliser le personnel, via des outils ou des affiches dans les espaces publics. Faire de la lutte contre le sexisme une clause des marchés publics. Promouvoir la participation de toutes et tous à la prise de décision. Promouvoir la recherche et la collecte de données.

# Le sexisme dans la justice



## Exemples :

■ Un-e policier-e qui refuse de prendre une plainte pour violence domestique ou qui remet en question la parole d'une femme déposant plainte ; un-e juge qui interroge une plaignante sur sa tenue ou sa sexualité plutôt que sur les faits ; une gouvernance des ordres professionnels composée majoritairement d'hommes ; le stéréotype qui fait considérer qu'une jeune femme ivre a « cherché » le viol dont elle a été victime.

**Fait :** En Europe, en moyenne seulement 17,7% des personnels de police sont des femmes. Pourtant, les services de police ont à faire autant avec les femmes qu'avec les hommes. Notamment dans les affaires de violence envers les femmes, les victimes préfèrent parfois s'adresser à une policière.

## Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ Les préjugés et comportements sexistes peuvent conduire les victimes à ne pas dénoncer des faits graves, en créant de la méfiance envers le système judiciaire. Par ailleurs, le sexisme envers les avocates ou les juges par exemple peut les inciter à se retirer de la profession.

## Comment l'empêcher ?

■ Faciliter le signalement des agissements sexistes à la police. Mettre en œuvre des politiques sur l'égalité professionnelle dans le secteur judiciaire. Déconstruire les stéréotypes par le biais de formations et de campagnes de sensibilisation et faire connaître et appliquer les normes nationales et internationales protégeant les femmes contre la violence, la traite des personnes, etc. Veiller à ce que les professionnel-le-s fondent leur jugement sur les faits, le comportement de l'auteur-e et le contexte de l'affaire plutôt que sur le comportement et l'apparence de la victime.

## Le sexisme dans l'éducation

### Exemples :

■ Des pratiques (inconsciemment) biaisées ou discriminatoires du personnel éducatif vis-à-vis des filles et des garçons ; la diffusion de stéréotypes via l'enseignement, les manuels scolaires ou l'accompagnement à l'orientation professionnelle ; l'absence de sanction en cas de commentaires sur l'apparence ou la sexualité des jeunes voire de harcèlement, y compris entre élèves ou étudiant-e-s.

**Fait :** Au Royaume-Uni, 66% des filles de 16 à 18 ans interrogées pour une enquête ont été la cible ou le témoin de propos sexistes à l'école.

### Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ Un climat de sexisme – que ce soit dans les contenus proposés, dans les comportements du personnel éducatif ou entre jeunes- affecte négativement les résultats des élèves et des étudiant-e-s et peut limiter les choix de carrière et de vie. L'école doit avoir un rôle modèle de lutte contre le sexisme et d'apprentissage de l'égalité.

### Comment l'empêcher ?

■ Mettre en œuvre les politiques et lois sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation. Réviser les programmes et les manuels scolaires pour en éliminer le sexisme, y assurer la présence des femmes artistes, scientifiques et responsables politiques et une représentation non stéréotypée des femmes et des hommes. Rendre disponibles des mécanismes de plainte. Enseigner l'histoire des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'éducation sexuelle (y compris le consentement et les limites personnelles). Former le personnel éducatif sur les préjugés et les outiller (ressources, bonnes pratiques).



# Le sexisme dans la culture et le sport

## Exemples :

■ Dévaloriser les sports pratiqués majoritairement par les femmes, en leur attribuant moins de financements ou de temps médiatique et moquer les hommes qui pratiquent un sport dit « féminin » ; dans les médias, réserver aux sportives les questions sur leur vie familiale ou les filmer dans des postures à connotation sexuelle ; invisibiliser la contribution des femmes à l'histoire de l'art dans les musées ou dans les grands prix récompensant des œuvres ; le silence sur le harcèlement dans les domaines artistique et sportif.

**Fait :** Pour la Coupe du Monde de football des femmes en 2019, 30 millions de dollars de primes ont été distribués aux sélections nationales. Pour la Coupe du Monde de football des hommes en 2018, c'était 400 millions de dollars, soit 13 fois plus.

## Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ L'art, la culture et le sport jouent un rôle essentiel dans la formation des attitudes et des rôles de genre. Les représentations des femmes et des hommes qui y sont véhiculées, souvent stéréotypées, entravent les possibilités pour chacun-e de choisir librement ses loisirs, d'exprimer ses performances ou son talent. Le sexisme entraîne des revenus plus bas et moins d'opportunités pour les personnes qui y sont confrontées.

## Comment l'empêcher ?

■ Mettre en œuvre des mesures visant à intégrer la dimension de genre dans les politiques culturelles et sportives et leurs financements (prise de décision, bourses, expositions, formation, mise à disposition d'équipements/espaces). Assurer une meilleure couverture médiatique des activités sportives ou culturelles pratiquées par des femmes. Adopter des codes de conduite pour prévenir les comportements sexistes. Prévoir des mesures disciplinaires. Ne pas encourager les représentations qui banalisent ou esthétisent les violences envers les femmes.



## Le sexisme dans la sphère privée

### Exemples :

■ Le fait que dans les familles, les femmes subissent majoritairement la charge mentale relative aux tâches parentales et ménagères, c'est-à-dire le temps de réflexion pour anticiper, planifier et coordonner ce travail; les livres ou dessins animés pour enfants qui proposent des personnages stéréotypés de filles et de garçons; les vêtements et les accessoires qui réservent certaines couleurs aux filles ou aux garçons.

**Fait :** En Europe, les femmes consacrent en moyenne 22 heures par semaine à des tâches familiales et domestiques, les hommes 9 heures.

### Pourquoi faut-il s'en préoccuper ?

■ Le travail non rémunéré dans la famille pèse sur la participation des femmes au marché du travail, à la prise de décision et aux activités de loisir ou sociales, ce qui a un impact direct sur leur indépendance économique. La répartition inégale des tâches et l'assignation à des rôles « de femmes » ou « d'hommes » se jouent dès l'enfance, par l'éducation qui façonne les caractères et influe sur les choix tout au long de la vie, pour les études ou dans la vie professionnelle et personnelle.

### Comment l'empêcher ?

■ Mettre en œuvre des mesures pour mieux articuler vie privée et vie professionnelle pour toutes et tous (services de garde abordables et de qualité, congés de maternité, de paternité et parentaux rémunérés). Sensibiliser et conduire des recherches sur l'impact et le partage du travail non rémunéré dans les familles. Former les personnels de la petite enfance. Encourager les garçons et les filles à participer aux tâches ménagères. Donner aux filles le même espace et la même liberté qu'aux garçons pour jouer et explorer.



## Mettre en place la Recommandation du Conseil de l'Europe

Les suggestions du Conseil de l'Europe pour lutter contre le sexisme s'adressent en premier lieu aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Mais elles peuvent également être mises en œuvre par les entreprises, les associations, les collectivités, les établissements éducatifs ou tous types d'organisations. Voici quelques pistes d'action :



- Mettre en place des procédures internes permettant la dénonciation des actes sexistes, les sanctions des auteur-e-s et le soutien aux victimes ;
- Développer et mettre en œuvre un code de conduite ou des lignes directrices sur le sexisme adaptés au contexte ;
- Offrir des formations et mettre en place campagnes de sensibilisation, et créer des outils d'information pour le personnel, les prestataires et tout partenaire ;
- S'assurer que le langage et la communication utilisés au sein de son organisation sont inclusifs et exempts de sexisme, en s'inspirant des ressources disponibles ;
- Collaborer avec des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes et/ou féministes pour identifier et partager les bonnes pratiques, les formations et outils disponibles en matière de prévention et de lutte contre le sexisme.

## Relayer la campagne

---

- Retrouvez l'intégralité de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme sur le site du Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism>
- Consultez la page d'action : <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism>
- Relayez la campagne et le quiz sur les réseaux sociaux

## Définitions pour mieux comprendre le sexisme

---

**Sexisme** « Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de leur sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors ligne, avec pour objet ou effet :

- de porter atteinte à la dignité ou aux droits inhérents d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ou
- d'entraîner pour une personne ou un groupe de personnes des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou socioéconomique ; ou



- de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; ou
- de faire obstacle à l'émancipation et à la réalisation pleine et entière des droits humains d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ou
- de maintenir et de renforcer les stéréotypes de genre.

*(Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme)*

Les **stéréotypes de genre** sont « des modèles ou idées sociaux et culturels préconçus qui assignent aux femmes et aux hommes des caractéristiques et des rôles déterminés et limités par leur sexe. Les stéréotypes de genre constituent un sérieux obstacle à la réalisation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et favorisent la discrimination fondée sur le genre. Ils peuvent limiter le développement des talents et des capacités naturels des filles et des garçons, des femmes et des hommes, ainsi que leurs préférences et expériences en milieu scolaire ou professionnel et leurs chances dans la vie en général. »

*(Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023)*







” Aspirant à créer une  
Europe libérée du sexisme  
et de ses manifestations.

*Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres  
aux États membres sur la prévention et la lutte  
contre le sexisme*

[www.coe.int/equality](http://www.coe.int/equality)  
[gender.equality@coe.int](mailto:gender.equality@coe.int)

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.